

## Règlement compétition ***Festilave***

### **Article 1 : catégorie**

Le concours ***Festilave*** est ouvert à tous les passionnés de volcans désireux de présenter leurs œuvres au public lors d'un festival organisé dans le cadre de la manifestation culturelle **Les Jours de Feu** à Sainte Rose. **Les Jours de Feu** auront lieu cette année du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2022. Le festival est ouvert aux non-professionnels de l'image du son et du montage.

### **Article 2 : dates**

La soirée d'ouverture aura lieu le samedi 27 Aout. Les films en compétition seront programmés entre le 30 Aout et le 2 septembre pour une projection en salle au public.

### **Article 2 : thèmes**

Sont acceptés les films amateur consacrés à la découverte, l'observation, ou une approche fictionnelle ou scientifique des réalités liées au volcanisme à La Réunion.

### **Article 3 : Inscription des films**

Les inscriptions sont ouvertes du 4 Avril 2022 au 30 Juin 2022.

Les films soumis à la sélection devront parvenir au plus tard le 30 Juin 2022 à minuit au comité de sélection soit sur clé USB ou par We-transfer aux adresses suivantes :

Adresse postale :

*Festilave*

*Maison des Associations Culture et Sport 1 Rue du Souvenir 97439 Sainte Rose*

Adresse courriel :

*contact@rivagesetpatrimoine.re*

Le format adopté est fichier MP4 1080 H264

Les auteurs pourront s'ils le souhaitent, et sur rendez-vous ( Tel : 0692679866), présenter leurs réalisations à un comité de sélection au moment du dépôt de leurs œuvres ou y joindre une note d'intention.

Le bulletin d'inscription dûment complété devra également parvenir à cette même date au plus tard.

Les clés USB seront rendues à leurs propriétaires à la fin du festival.

Les auteurs des oeuvres restent propriétaires de plein droit des images présentées dans le cadre du festival. Toute utilisation hors festival devra faire l'objet d'une autorisation spécifique délivrée par le propriétaire.

#### **Articles 4 : critères spécifiques**

**\* Droits à l'image à respecter**

Les participants au concours devront s'assurer que leur œuvre est en conformité avec la législation en vigueur sur le droit à l'image, notamment pour les personnes qui apparaîtront sur les photos et les films. Une attestation type qu'ils devront signer leur sera fournie.

**\* Respects des restrictions sanitaires en cours lors du festival**

Les organisateurs appliqueront les règles sanitaires en vigueur. Toute participation au festival impliquera l'acceptation de ces règles.

**\* Les concurrents doivent porter une attention particulière à la législation en vigueur et se tenir informés des restrictions éventuelles relatives à leurs prises de vue,**

**\* Films sélectionnés**

**\* Films de fiction** : les œuvres auront une durée de six minutes maximum, générique de début et de fin compris. Les réalisateurs présenteront un court-métrage mettant en scène une histoire en lien avec le volcan.

**\* Films documentaires** : durée de huit minutes maximum. L'œuvre présentée pourra rendre compte d'une réalité scientifique, d'une opération d'expédition, d'une action de découverte sur le volcan du Piton de La Fournaise.

Toutes les réalisations présentées devront comporter un titre et mettre en valeur la relation des hommes avec le volcanisme à La Réunion sur le plan émotionnel, imaginaire ou celui de la réalité de la découverte historique et scientifique.

#### **Article 5 : Prix décernés**

Les films sélectionnés concourent pour le **prix de la fiction** qui récompense la créativité et la mise en valeur de la relation des hommes avec le volcan, ou le **prix du documentaire** qui traite de la réalité de la découverte historique ou scientifique.

##### **Prix coup de cœur du jury**

Ce prix sera décerné à une œuvre à forte imprégnation de la problématique du développement durable ou par une de ses caractéristiques (originalité, qualité exceptionnelle des prises de vue etc...)

##### **Prix du public**

Ce prix sera décerné sur la base d'un vote du public réalisé à l'issue des séances de projection des films sélectionnés

#### **Article 6 : Nature des prix**

Fiction ou documentaire

**Premier prix:** survol du Massif de La Fournaise en hélicoptère

**Deuxième prix :** nuitée à Sainte Rose et découverte de tunnels de laves

**Troisième prix :** découverte de la côte volcanique en bateau depuis le port de Sainte Rose

**Prix coup de cœur du jury et du public :**

Week end libre à Sainte Rose avec hébergement et repas

#### **Article 7: Proclamation des prix**

Les prix seront décernés lors de la soirée de gala du samedi 3 septembre 2022. Les résultats seront par la suite publiés par voie de presse ou sur les réseaux sociaux

#### **Article 8 : fiche d'évaluation**

La fiche d'évaluation des oeuvres par le jury pourra être transmise aux participants qui en feront la demande pendant une durée de quinze jours suivant la délibération.

#### **Article 9 : engagement**

L'inscription et la participation au festival entraîne l'engagement à accepter le règlement.